



Caractéristiques techniques :

- Matériaux : papier.
- Format A4 (L 210 x l 197 mm).
- Nombres de pages : 28.
- Impression couleur.
- Ce recueil a pris en compte l'arrêté du 8 décembre 2014, relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les ERP.
- Selon le décret 2017-431 du 28 mars 2017 :

« Le registre contient :

- 1° Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement
- 2° La liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées
- 3° La description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs. »

Quels sont les avantages du produit ?

- Regroupe l'ensemble des informations demandées par la loi dans un unique livret.

Conditions d'utilisation :

Le registre d'accessibilité vous permettra de réaliser un auto-diagnostic de votre établissement afin de mettre à jour l'ensemble des prestations que vous proposez afin de répondre aux normes accessibilité. Il devra être laissé à disposition du public afin d'informer celui-ci sur l'ensemble des éléments accessibles du bâtiment et du degrés d'accessibilité de celui-ci. De fait, il doit être mis régulièrement à jour.

Si votre établissement n'est pas encore aux normes, le livret contiendra alors un agenda détaillé des travaux prévus à cet effet.

Le registre est obligatoire à partir du 30 septembre 2017 dans tous les établissements recevant du public.

Conditionnement :

Vendu à l'unité

Rappel de la loi Handicap pour la mise aux normes Accessibilité des ERP :

Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.